

GARANTIE LIMITÉE

Couverture des Produits et Conditions

BERCOMAC garantit toute pièce ou accessoire fabriqué par BERCOMAC et trouvé, selon la discrétion raisonnable de BERCOMAC, être défectueux en matériel ou dans sa fabrication, sera réparé, remplacé ou ajusté par un marchand autorisé sans frais, jusqu'à concurrence maximale du taux horaire et du temps de réparation préétabli. Pour le remplacement des pièces, seuls les frais de transport mode régulier sont couverts. Cette garantie est valide pour le premier propriétaire et ne peut être transférée à un autre propriétaire. La période de garantie débute à la date d'achat au détail.

Période de Garantie

(à partir de la date d'achat au détail):

- Usage résidentiel ou semi-commercial: 1 an
- Commercial, professionnel ou de location: 90 jours

Exceptions Ci-Dessous; Les items suivants sont garantis par le manufacturier d'origine et ont leurs propres conditions et durée limitée:

- Chaînes à pneus: 90 jours
- Moteurs: Variable selon le manufacturier
Veuillez vous référer à la garantie du manufacturier incluse avec l'unité. Bercomac n'est pas autorisé à agir concernant les garanties d'ajustement des moteurs.

Conditions et Items Non Couverts:

Cette garantie n'inclut pas ce qui suit:

- Frais pour ramassage, de livraison, ou service à domicile.
- N'importe quel dommage ou détérioration de la marchandise, pièce ou finition due à l'utilisation normale, l'usure, bris et déchirure, ou l'exposition.
- Frais relatifs à l'usage et à la maintenance régulière tels que lubrifiants, gazoline, huile, pièces de mise au point et ajustements.
- N'importe quel pièce ou accessoire qui à été altéré, modifié, négligé, brisé accidentellement, mal installé, mal entretenu, remis ou réparé non conformément aux instructions dans le manuel du propriétaire.
- N'importe quelle réparation due à l'usure normale des pièces tel que les goupilles de sécurité, boulons, courroies, etc.
- Frais de transport en mode accéléré pour pièces de remplacement.
- Boulons et goupilles de sécurité sont considérés comme une mesure préventive et ne sont pas une protection assurée. Tout dommage provenant d'un non fonctionnement n'est pas couvert.

NOTE: Tout travail effectué sur garantie doit être exécuté par un marchand autorisé utilisant des pièces de remplacement d'origine.

NOTE: Bercomac se réserve le droit de changer ou améliorer la conception de toute pièce et / ou accessoire sans assumer aucune obligation à modifier les produits fabriqués auparavant.

Instructions pour Obtenir le Service sur Garantie

Contactez le marchand où vous avez acheté le produit ou tout autre marchand de service autorisé pour fixer un rendez-vous à leur atelier. Les demandes de réclamations doivent être effectuées par l'entremise du même réseau de distribution qu'au moment de la vente. N'oubliez pas d'apporter votre preuve d'achat (facture) chez votre marchand de service.

Responsabilités du Propriétaire

Tous les produits ou pièces défectueuses doivent être retournés chez un marchand de service autorisé à l'intérieur de la période de garantie, pour réparation. Dans le cas où la marchandise doit être retournée au manufacturier pour réparation, le marchand doit d'abord obtenir une autorisation écrite de BERCOMAC ou de KIMPEX, frais de transport payé d'avance. Cette garantie s'étend uniquement à l'équipement qui est opéré sous condition normale. Pour qu'une réclamation soit valide, l'opérateur a la responsabilité d'entretenir et d'effectuer les routines de maintenance tel que spécifié dans le manuel du propriétaire ou de les faire effectuer chez un marchand autorisé à ses frais.

Conditions Générales

L'engagement exclusif de BERCOMAC en regard de cette garantie s'arrête à la réparation et au remplacement tel que mentionné ci-dessus. BERCOMAC ne doit avoir aucune responsabilité pour aucun autre frais, perte ou dommage, incluant mais sans se limiter à, aucun dommages-intérêts ou perte ou dommage subséquent.

En particulier, BERCOMAC n'a aucun engagement ou responsabilité pour:

- Temps pour transport, surtemps, temps après les heures d'ouverture ou autre frais extraordinaire de réparation ou charges relatives aux réparations ou remplacement en dehors des heures normales de travail.
- Location d'équipement de remplacement similaire durant la période de garantie, réparation ou remplacement des travaux.
- N'importe quel frais téléphonique ou télégramme ou frais de transport.
- Perte ou dommage à une personne ou propriété autre que ceux couverts par les termes de cette garantie.
- N'importe quelle réclamation pour perte de revenus, perte de profits ou coûts additionnels résultant d'une réclamation d'un bris de garantie.
- Frais juridiques.

La responsabilité de BERCOMAC, en respect de la présente, se limite à couvrir la réparation et les pièces de remplacement et aucune réclamation d'un bris de garantie ne doit être la cause pour annulation ou résiliation de contrat de vente pour n'importe quel pièce ou accessoire.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'état en état.